



Informations à la population

Madame, Monsieur,

Suite à la démission du Maire de Saint-Béat-Lez, M.Thierry Haein et de quatre autres conseillers municipaux dont le 1^{er} adjoint, le conseil municipal se trouve réduit du tiers de ses membres.

Conformément à la législation, le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Gaudens a décidé, par arrêté du 23 décembre 2021, de l'organisation d'élections municipales partielles complémentaires dans la commune.

Le scrutin, pour l'élection des cinq conseillers municipaux, aura lieu le dimanche 06 février 2022 de 08h00 à 18h00.

Si un second tour s'avérait nécessaire, il aurait lieu le dimanche 13 février 2022 dans les mêmes lieux et aux mêmes heures.

Deux bureaux de vote seront ouverts :

- à la salle des associations au rez de chaussée de la médiathèque
- à la salle du conseil municipal de Lez.

7 candidats ont été admis, par arrêté préfectoral du 21 janvier, à se présenter au premier tour de scrutin du 6 février. Vont donc se présenter aux électrices et aux électeurs :

- Véronique Assalit, Aide-soignante
- Antoine Biescas, Artisan peintre retraité
- Mickaël Bouche, Ouvrier qualifié aux eaux de Luchon
- Georges Escario, Retraité exploitant forestier
- Chantal Poisson, Employée de commerce
- Fidel Rubio Mazarío, Ouvrier maçon
- Roger Sanchez, Auto-entrepreneur tout travaux et jardinage

Cette élection a une particularité qui demeure pour les communes de moins de 1 000 habitants, cela est donc notre cas ! Vous avez l'autorisation d'ajouter ou de rayer des noms sur les listes des candidats ou de panacher les bulletins. Pour être valable votre enveloppe devra accueillir le ou les noms de 1 à 5 candidats : à moins votre vote sera blanc, à plus il sera nul.

Nous vous rappelons que les mesures Covid s'appliquent à nos bureaux de vote :

- Le port du masque est obligatoire à l'intérieur du bureau de vote.
- L'usage du gel hydroalcoolique à votre disposition à l'entrée du bureau est impératif.
- Nous vous remercions d'amener votre propre stylo pour la signature des registres afin d'éviter tout risque de contaminations croisées.

Par ailleurs, nous vous rappelons que le recensement est en cours sur la commune et que votre participation est essentielle et ne vous prendra que quelques minutes. Le recensement se termine le 20 février, nous vous remercions donc de réserver quelques instants pour compléter le formulaire en ligne avec les codes qui vous ont été distribué ou par papier si vous en avez émis le souhait. Si vous avez des questions ou des difficultés vous pouvez joindre la Mairie au 05 61 79 40 05 le lundi, mercredi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le mardi de 9h00 à 12h00.

Suite aux dernières inondations, nous souhaitons actualiser notre plan communal de sauvegarde, vous trouverez donc joint à ce courrier un document explicatif et une fiche de renseignements à nous retourner dès que possible.

Nous profitons de ce courrier pour vous partager quelques bonnes nouvelles :

- Les travaux de l'école s'achèvent. Le réaménagement aura lieu le vendredi 18/02 à la veille des vacances scolaires et les enfants feront leur rentrée le lundi 7 mars dans leur belle école rénovée.
- Le top départ des travaux de l'Eglise a été acté le 25 janvier. Les ordres de services ont été signifié aux entreprises qui sont donc dans leur phase préparatoire. Les travaux sur site débiteront début mars. Le retour du Trésor est donc espéré pour l'automne.
- Une réunion de travail est organisée avec le syndicat mixte Garonne Amont et la municipalité le 16 février pour définir les priorités d'actions de prévention des crues et inondations. Nous vous ferons échos de cette réunion dans le prochain numéro de notre journal « l'info municipale »

Restant à votre disposition,
Bien cordialement,
Pour le Conseil municipal

Anna Changeux
Maire par intérim

